

# MISSION DE CONSULTATION ET D'APPUI POUR L'ORGANISATION DU PROCESSUS DE DESENGAGEMENT ET DE LA RELEVÉ DU FDL

## Termes de référence

### I. PRESENTATION DU PROGRAMME

Le projet "SEN/96/001 – SEN/96/C01", intitulé Fonds de Développement Local dans la Région de Tambacounda (FDL) et financé par le PNUD et le FENU/PNUD s'inscrit dans la politique nationale de lutte contre la pauvreté à travers un appui à la décentralisation .

Mis en œuvre dans le département de Kédougou et l'arrondissement de Missira, le programme vise comme objectif stratégique l'impulsion d'une dynamique de développement local au niveau des collectivités domiciliées dans sa zone d'intervention .

De manière plus spécifique, l'objectif immédiat du projet est d'améliorer l'accès pérenne des populations de la zone aux infrastructures socio économiques et aux ressources naturelles productives à travers les résultats suivants:

- les capacités de planification participative, de financement, de gestion et de négociation des acteurs locaux sont renforcées
- des infrastructures et équipements socio-collectifs prioritaires sont réalisés et entretenus
- des ressources naturelles sont aménagées ou restaurées dans le cadre d'une approche communautaire de gestion de terroirs
- des projets générateurs de revenus au profit des organisations de base (OB) sont appuyés

Avec la fin officielle du programme en Décembre 2001, une phase de consolidation de a été néanmoins initiée par les partenaires en vue de finaliser les contrats en cours d'exécution d'une part et d'assurer les conditions d'une relève du projet d'autre part.

Ce Programme de consolidation , d'une durée de six mois vise à atteindre les résultats suivants:

- la finalisation des travaux en cours d'exécution dans le cadre des conventions d'assistance entre les collectivités locales et le FDL
- le renforcement des capacités de gestion et de valorisation des infrastructures et équipements à caractère social et des aménagements productifs
- l'appui à la mise en œuvre des Plans d'Aménagement et de Gestion des Terroirs (PAGT) élaborés antérieurement en vue d'une meilleure prise en charge des activités GRN
- l'organisation de la relève du FDL au plan technique , institutionnel et financier en vue d'une pérennisation des objectifs et activités de développement local
- l'appui à la mise en œuvre des Plans d'Aménagement et de Gestion des Terroirs (PAGT) élaborés antérieurement en vue d'une meilleure prise en charge des activités GRN
- l'organisation de la relève du FDL au plan technique , institutionnel et financier en vue d'une pérennisation des objectifs et activités de développement local

## II. CONTEXTE D'EXECUTION DE LA MISSION D'APPUI A LA RELEVÉ DU FDL

Durant les quatre années d'exécution du programme , le FDL a eu à mettre en œuvre un processus d'appui au développement local des collectivités domiciliées dans sa zone d'intervention à travers deux composantes majeures:

### a) le renforcement des capacités d'animation du processus de développement local

L'appui du programme s'est traduit par les résultats suivants:

- l'élaboration d'un Plan local de Développement pour l'horizon 1998-2004 qui définit pour chaque Collectivité les Orientations de Développement
- l'élaboration d'un Plan Triennal d'Investissement pour la période 1999-2001 qui définit les actions prioritaires pouvant être soutenues dans le cadre du FDL
- l'élaboration de Plans annuels d'Investissement pour les années 1999, 2000 et 2001 en vue de la mise en œuvre opérationnelle des programmes prioritaires arrêtés
- la formation des élus locaux dans les domaines de la décentralisation et des compétences transférées
- l'appui à la mise en place et à la formation de Comités de Marchés et de Suivi ayant pour tâches d'assurer les conditions de transparence dans l'attribution et le suivi des marchés

Des difficultés persistent cependant par rapport à l'ancrage du système de planification et de contrôle des marchés au niveau du dispositif institutionnel mis en place dans le cadre du Code des Collectivités Locales.

### b) la livraison d'infrastructures sociales et productives

Les actions du Programme se sont orientées vers la sensibilisation et l'appui aux collectivités pour le co-financement des programmes arrêtés dans le cadre des Conventions d'assistance . Ainsi la consommation globale des Dotations Indicatives Financières mises en place pour l'ensemble des collectivités locales s'élèvent à environ 750 millions de FCFA sur une enveloppe de 1050 millions soit un taux d'utilisation de l'ordre de 70% .

Ce financement a permis de réaliser 46 puits, 26 cases de santé, 7 classes , 9 aménagements rizières , 23 parcelles maraîchères , 13 dépôts vétérinaires , etc. .

En dépit de ces réalisations, il subsiste quelques difficultés liées à l'ancrage du programme au niveau du tissu institutionnel local. Ainsi:

- les services techniques décentralisés ont été faiblement impliqués dans le processus d'appui technique aux collectivités locales du fait d'une forte implication du Secrétariat Technique et des Cabinets agréés dans l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et le suivi des activités
  - les structures de concertation, de coordination , de suivi et d'appui aux collectivités locales prévues n'ont pas été opérationnelles aussi bien au niveau des collectivités locales proprement dites que dans le cadre des entités administratives de la zone d'intervention du FDL
  - la faible implication formelle d'autres partenaires financiers dans le financement du PLD constitue une contrainte de taille dans l'appui au développement des collectivités
- Dans ces conditions , l'organisation du processus de relève du FDL constitue une priorité si l'on se préoccupe des perspectives de développement des collectivités appuyées par le FDL.

### **III. OBJECTIFS – CONTENU ET TACHES DE LA MISSION**

#### **3.1. Objectifs.**

L'objectif Principal de la Mission est d'appuyer le Secrétariat Technique du FDL à assurer les conditions de la relève du projet aux plans opérationnel ,institutionnel et financier de manière à poursuivre les objectifs de réalisation du PLD (1999-2004) dont les actions prioritaires ont été partiellement financées avec l'appui du FDL dans le cadre des PTI (1999-2001)

De manière plus précise , la mission du consultant devrait permettre d'atteindre les résultats suivants:

- a) Au plan opérationnel et Technique, des projets de Convention d'Assistance Technique sont approuvés par les Délégations Spéciales aux Collectivités Locales et les Services Techniques Décentralisés conformément aux dispositions prévues par le Code des Collectivités
- b) Au plan institutionnel, une structure de suivi est mise en œuvre au niveau du Département de Kédougou et de l'Arrondissement de Missirah à l'issue d'un processus de concertation entre les différents acteurs impliqués dans le processus de développement .
- c) Au plan financier , un Forum regroupant les collectivités locales et les partenaires financiers potentiels permet de définir des stratégies de financement complémentaire des PLD pour la Période 2002- 2004 à l'issue d'une auto-évaluation de la phase 1999-2001

#### **3.2. Tâches du Consultant**

Sous la responsabilité du Coordonnateur National du FDL et en rapport avec les différents membres du Secrétariat Technique, le consultant aura pour tâches principales :

##### **a) dans le cadre de la relève de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et du suivi :**

- la sensibilisation des services techniques déconcentrés sur la relève du FDL et la nécessité d'assurer l'appui aux collectivités locales pour la maîtrise d'ouvrage et le suivi des activités ( il s'agit essentiellement des Services Départementaux des CERP, de la Santé, de l'Urbanisme, des Travaux Publics , de l'éducation Nationale , de l'Hydraulique , du Développement Rural, de l'Elevage, des Eaux et Forêts )
- identifier les besoins en appui aux collectivités locales dans le cadre de leur programme de développement local
- négociation avec les directions nationales des Collectivités locales et des CERP, les autorités administratives sur les mécanismes d'affectation de ressources aux collectivités locales dans le cadre de la prise en charge des frais liés à leur assistance
- proposer des projets de convention entre les services techniques déconcentrés et les collectivités locales suivant des conditions à négocier d'accord parties

##### **b) Au plan de la mise en place des structures de suivi**

- re dynamiser les cadre de concertation mis en place (CACL) au niveau des communautés rurales et de la commune en vue de garantir les conditions de participation populaire des différents groupes cibles dans la poursuite du processus de développement local

- finaliser les termes de référence proposés par le Secrétariat Technique et appuyer l'organisation d'ateliers de validation des statuts des comités de suivi
- appuyer la mise en place des comités de suivi au niveau du département de Kédougou et de l'arrondissement de Missira et suivre le transfert progressif des activités du Secrétariat Technique

#### **c) Dans le cadre de la mobilisation de partenaires financiers**

- faire l'état des lieux au niveau des collectivités en vue d'une auto-évaluation des PLD et une réactualisation des priorités
- élaborer des dossiers techniques et financiers à soumettre à d'éventuels partenaires à identifier au niveau local et au plan national
- identifier au niveau local et national les partenaires susceptibles de contribuer à la prise en charge partielle, transversale et/ou globale des investissements prioritaires identifiés dans le cadre des PLD
- appuyer l'élaboration des termes de référence du "Forum sur le Développement Local des Collectivités Locales" à organiser au profit des collectivités
- faciliter l'élaboration de projets de conventions entre collectivités locales et partenaires

#### **4. Résultats attendus de la mission**

Les résultats attendus de cette mission sont les suivants:

- des projets de convention sont validés par les collectivités ou les délégations spéciales et les services techniques décentralisés dans le cadre d'un partenariat orienté vers l'appui au développement local avant la fin du programme
- des structures de suivi des actions de développement au niveau du département de Kédougou et de l'arrondissement de Missira sont opérationnelles avant la clôture du FDL
- des dossiers techniques et financiers sont élaborés pour chaque collectivité locale et soumis à d'autres partenaires
- un forum sur le "Développement Local des Collectivités Locales de Kédougou" est organisé pour définir les modalités de relève du FDL dans une perspective d'ancrage du processus de développement local.

#### **5. Localisation et durée de la mission**

La mission est prévue pour durer 4 mois, entre le 1<sup>er</sup> Mars et le 30 Juin 2002. Elle aura lieu dans le département de Kédougou et l'arrondissement de Missira. Des déplacements à Dakar et dans l'intérieur du pays sont prévus dans le cadre de la prise de contacts avec les partenaires potentiels

#### **6. Qualifications requises**

Le consultant requis aura les qualifications suivantes:

- être planificateur ou socio-économiste
- avoir une expérience d'au moins 10 ans dans le développement et une bonne connaissance du processus de Décentralisation au Sénégal
- avoir une grande capacité de travail en équipe
- avoir des prédispositions à la facilitation de processus
- être familier des méthodes participatives